

## COMMUNE DE LUMBIN

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme  
de la Commune de LUMBIN

### **Objet de l'enquête**

Le public est averti qu'il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lumbin.

### **Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête**

Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal de la Commune de Lumbin pourra décider d'approuver de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

### **Nom et qualité du commissaire enquêteur**

Monsieur François TISSIER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

### **Date d'ouverture de l'enquête, durée et modalités**

Cette enquête publique sera ouverte pour une durée de 30 jours, du lundi 22 avril 2024 à 8h30 au mardi 21 mai 2024 à 17h00, selon les modalités définies ci-après.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Lumbin, les :

- Jeudi 25 avril de 14h00 à 17h00
- Mardi 07 mai de 9h00 à 12h00
- Mardi 21 mai de 14h00 à 17h00

### **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête publique sera déposé à la mairie de Lumbin pendant 30 jours consécutifs et pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Sera également déposé dans les mêmes conditions et au même lieu, un registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier mis à l'enquête, sous format papier ou sur un poste informatique aux jours et horaires susvisés.

Le dossier d'enquête publique sera également dématérialisé et consultable sur le site internet de la Commune : <https://lumbin.fr/>.

### **Lieux, jours et heures où le public pourra présenter ses observations**

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur François TISSIER, Commissaire enquêteur – Mairie de Lumbin – Place du général de Gaulle,  
38660 Lumbin

Il sera également possible de consigner ses observations par mail à l'adresse suivante :  
[concertation-plu@lumbin.fr](mailto:concertation-plu@lumbin.fr)

L'ensemble des observations écrites seront accessibles en mairie et les observations reçues par mail seront mises en ligne sur le site internet de la commune.

### **Informations environnementales**

Le projet a fait l'objet d'un examen au cas par cas. Les informations environnementales se rapportant à cette modification se trouvent dans la note de présentation du dossier de modification consultable à l'adresse <https://lumbin.fr>

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a rendu un avis conforme le 18 mars 2024 dispensant la commune de procéder à une évaluation environnementale (l'avis est consultable à l'adresse ci-dessus).

### **Identité de la personne responsable du projet**

Monsieur le maire de la commune de Lumbin est responsable du projet de modification du plan local d'urbanisme de Lumbin.

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées auprès de :

Virginie LENNOZ-GRATIN

Responsable du service urbanisme

[urba-st@lumbin.fr](mailto:urba-st@lumbin.fr)

04.76.08.25.22